

Direction : Direction Générale des Services Techniques

Direction Administrative des Services Techniques

REF : DAST2008010

Signataire : HL/ED/NH

OBJET : Extension de l'école maternelle Gérard Philipe. Approbation des marchés négociés, lots 4 et 6, consécutifs à l'appel d'offres infructueux . Autorisation de signature.

LE CONSEIL,

Après avoir entendu l'exposé du Maire,

Vu l'article, 35- II-3, du Code des Marchés publics,

Vu le marché négocié consécutif à l'appel d'offres infructueux pour les lots 4 et 6,

Vu l'avis de la commission d'appel d'offres réunie le 24 janvier 2008

Considérant que la négociation concernant le lot n°4 « Menuiseries métalliques extérieures, fermetures, protections solaires, métallerie » n'est pas terminée, le marché sera attribué lors d'une prochaine réunion de la commission d'appel d'offres, le conseil municipal se prononcera lors de sa séance du mois de février 2008.

Vu le budget communal,

Sur avis favorable de la commission gestion du patrimoine, transports, circulation et stationnement

A l'unanimité.

DELIBERE :

ARTICLE UNIQUE: Approuve le marché négocié relatif à l'extension de l'école maternelle Gérard Philipe, Lot 6 « Cloisons, doublages, plafonds suspendus » et autorise le Maire à le signer, conformément à la décision de la commission d'appel d'offres réunie le 24 janvier 2008, avec l'entreprise ayant fait l'offre économiquement la plus avantageuse à savoir :

La société MODULOBAT pour un montant de 21 599, 28 € TTC.

le Maire